

43-174

DECRET N° 93-461 DU 8 Octobre 1993
portant nomination de Monsieur MAKOSSO Roger
en qualité de Directeur de la Télédiffusion.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant Refonte du Statut
Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 90-811 du 30 novembre 1990 portant attributions et
organisation du Ministère de l'Information ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées
aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;

En Conseil de Cabinet,

DECRETE :

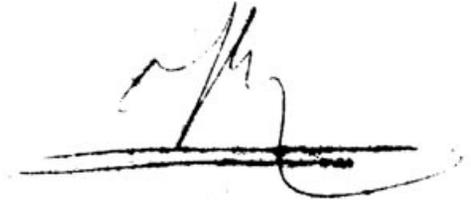
Article Premier : Monsieur MAKOSSO (Roger), Ingénieur des Services de L'Information,
est nommé Directeur de la Télédiffusion.

Article 2 : Monsieur MAKOSSO Roger percevra les indemnités prévues par les textes
en vigueur.

.../...

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur MAKOSSO Roger, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 8 Octobre 1993



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Communication,
des Postes et Télécommunications,
Porte-Parole du Gouvernement,



Ngila MOUNGOUNGA-NKOMBO.-



Albertine LIPOU-MASSALA.-